



Rapport 2023-DSAS-47

26 juin 2023

Mise à disposition en libre accès de protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport sur le postulat 2020-GC-204 Favre-Morand Anne / Fagherazzi Martine concernant la mise à disposition en libre accès de protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives.

Table des matières

1	Introduction – Fondements du projet	2
2	Organisation de projet	3
3	Phase-test	4
3.1	Périmètre de la phase-test	4
3.2	Avis des utilisatrices	4
3.3	Retours techniques et budgétaires	5
4	Recommandations basées sur la phase-test, le groupe technique et le groupe sensibilisation	5
4.1	Public-cible	5
4.2	Technique	5
4.2.1	Mode de distribution	5
4.2.2	Planning de déploiement	6
4.3	Sensibilisation et communication	6
4.3.1	Logo/signalétique indiquant la mise à disposition	6
4.3.2	Sensibilisation au sein de l'école obligatoire	6
4.3.3	Information à la population	6
4.4	Budget	7
4.4.1	Technique	7
4.4.2	Sensibilisation et communication	8
5	Conclusion	8
	Liste des abréviations	9

1 Introduction – Fondements du projet

Par postulat déposé et développé le 15 décembre 2020, les députées Favre-Morand et Fagherazzi, ainsi que 16 cosignataires, exposent les mesures mises en place dans certains pays afin de lutter contre la précarité menstruelle. Sur cette base, elles demandent au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de proposer gratuitement des protections hygiéniques dans les lieux de formation et les institutions publiques et sportives. Elles lui demandent également de se pencher sur la communication autour de cette question et d'encourager les communes à entreprendre une démarche similaire.

Dans sa réponse acceptée par le Grand Conseil le 5 octobre 2021, le Conseil d'Etat a proposé de réaliser une étude de faisabilité dans laquelle il rendrait compte des modalités de mise en œuvre : nombre de lieux concernés, coût, matériel mis à disposition, ainsi que d'une stratégie de communication et d'un renforcement des mesures de prévention.

Selon le dernier rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg¹, 10% de la population fribourgeoise est à risque de pauvreté², soit un peu plus 25 000 personnes. Les personnes en situation précaire ont été fortement impactées par la crise du coronavirus.

Vivre à la limite de la pauvreté a des conséquences non seulement financières, mais aussi des répercussions sur tous les autres domaines de la vie. Être à risque de pauvreté signifie vivre avec tout juste le minimum sans pouvoir faire face à une dépense imprévue. Un rendez-vous chez le dentiste, le renouvellement des chaussures pour un enfant ou un achat de lunettes peut obliger ensuite à choisir entre remplir le frigo et s'acheter des protections hygiéniques. Une étude portant sur plus de 6500 étudiantes en France révèle qu'une personne sur 10 fabrique ses propres protections pour des raisons financières. Au Royaume-Uni, une femme sur 10 ne peut pas se payer de protection hygiénique. Dans ces deux pays, les taux de pauvreté des personnes de 18 à 65 ans sont assez proches de celui de la Suisse (resp. 8,6 % en France, 10,6 % au Royaume-Uni et 6,6 % en Suisse).³

Dans ces conditions, les femmes doivent trouver des alternatives qui peuvent nuire à leur santé. Une utilisation prolongée ou inadéquate de protections hygiéniques voire leur fabrication maison, au moyen de papier de toilette ou de couches pour enfant, peuvent engendrer des problèmes de santé comme des démangeaisons, voire des infections pouvant être graves.

Une autre solution, lorsqu'il n'est pas possible de se protéger correctement, est de rentrer à la maison durant cette période, avec pour conséquence un risque de décrochage scolaire ou encore un licenciement. Le tabou qui entoure les règles s'effrite quelque peu actuellement, mais il reste difficile pour une femme d'en parler ouvertement ou même de solliciter une protection hygiénique à quelqu'un d'autre lorsqu'elle ne dispose pas du matériel adéquat. Au-delà des difficultés financières à s'acheter des protections hygiéniques, les femmes peuvent parfois être surprises par l'arrivée de leurs menstruations ou par l'abondance de leur flux. Chaque mois peut être différent et mettre les personnes concernées dans l'embarras, et ceci davantage encore lorsque les règles viennent de commencer. A qui solliciter une protection hygiénique quand on est la première fille de la classe à avoir ses règles ? Comment demander devant tout le monde de pouvoir se rendre à l'infirmerie alors que l'on n'est manifestement pas malade ? Comment rester concentrée en classe avec la peur de voir ses vêtements tachés de sang, parce qu'on n'a pas mis assez de matériel dans son sac le matin ? Pour ces raisons, faute de parvenir à cacher correctement leurs règles, les personnes concernées préfèrent parfois s'exclure et rentrer chez elles. Au Royaume-Uni comme en France, les études ont montré qu'une femme sur dix a déjà manqué l'école ou le travail par peur des fuites et que leurs règles soient vues.

¹ Direction de la santé et des affaires sociales, Rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg, 2016, Fribourg.

² Seuil de risque de pauvreté : 60% du revenu médian disponible de la population. Au moment du rapport, 2 376 francs/mois pour une personne seule, 1 931 francs/mois pour un adulte avec enfant(s), 2 314 francs/mois pour 2 adultes et 3 enfants et plus.

³ OCDE (2021), Taux de pauvreté (indicateur). Doi : 10.1787/f5395f95-fr (Consulté le 18 mai 2021)

Des initiatives mettant à disposition des protections hygiéniques en libre accès sont nées à différents endroits en Suisse, comme en Ville de Genève par exemple, dans le canton du Jura ou encore à Neuchâtel. D'autres font l'objet de projets pilotes comme dans les cantons de Vaud et du Valais. Cette question occupe également au niveau international. En Angleterre, par exemple, toutes les écoles du primaire et du secondaire mettent à disposition des protections hygiéniques.

La mise à disposition de protections hygiéniques dans les bâtiments publics s'inscrit dans la continuité de ces initiatives avec pour objectif de lutter contre la précarité menstruelle à laquelle certaines femmes sont confrontées. Ce projet participe en outre à la réalisation des cibles : 1.1 « Prévenir la pauvreté et lutter contre celle-ci » et 5.1 « Mettre fin aux discriminations de genre » de la Stratégie de développement durable de l'Etat de Fribourg.

Des synergies seront également à réaliser avec le projet de stratégie cantonale de santé sexuelle présenté au Conseil d'Etat au printemps 2023.

2 Organisation de projet

Un comité de pilotage a été mis sur pied pour la réalisation de l'étude de faisabilité. Conduit par le Service de l'action sociale (SASoc), il a réuni à 5 reprises des représentantes et représentants issues du/de :

- > Service des bâtiments (SBat)
- > Service du médecin cantonal, Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS)
- > Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SENoF)
- > Service de la formation professionnelle (SFP)
- > Grangeneuve (IAG)
- > Ville de Fribourg

Pour faire écho à la demande des postulantes concernant l'encouragement des communes à entreprendre des démarches similaires, des représentantes de la Ville de Fribourg, saisies d'un postulat similaire, ont également été invité à prendre part à ce COPIL

Deux groupes de travail ont de plus été mis sur pied avec pour mission d'élaborer des propositions à l'intention du COPIL. Il s'agit d'un groupe technique, d'une part, piloté par le SBat, avec pour tâche notamment de préciser le périmètre, le matériel, les coûts, la mise à disposition et l'élimination, le lieu d'installation des distributeurs, les heures de travail liées à ce nouveau produit. Il a réuni des technicien-ne-s issus de :

- > Association du Centre professionnel cantonal (ACPC)
- > Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg (HEIA)
- > Haute école de gestion (HEG-FR)
- > Haute école de santé Fribourg (Heds-FR)
- > Grangeneuve (IAG)
- > Service de l'action sociale (SASoc)
- > Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SENoF)
- > Service de la formation professionnelle (SFP)
- > Service des Bâtiments (SBat)
- > Université de Fribourg (UniFR)
- > Ville de Fribourg, intendance, facility management

D'autre part, le groupe, dit de sensibilisation et piloté par le Centre fribourgeois de santé sexuelle, devait concevoir la communication par rapport au produit choisi, ainsi que la stratégie pour diminuer le tabou des règles. Il a réuni des représentantes de :

-
- > Bureau santé à l'école DSAS/DFAC
 - > Service de l'action sociale (SASoc)
 - > Service du médecin cantonal, Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS)
 - > Ville de Fribourg, Médecine scolaire, Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale

Les différents retours des groupes de travail ont permis au COPIL de dresser l'étude de faisabilité demandée par le Conseil d'Etat. Les chapitres qui suivent détaillent les contours de la mise en œuvre.

3 Phase-test

Le COPIL a décidé d'initier une phase test de juin 2022 à octobre 2022. Cette phase-test avait pour but de constituer un effectif d'utilisatrices afin de déterminer le nombre et le type de distributeurs à installer ainsi que le nombre de remplissages à prévoir pour pouvoir ensuite estimer le budget correspondant.

3.1 Périmètre de la phase-test

Tenant compte de ces éléments, la phase test s'est déroulée dans les bâtiments suivants :

- > Cycle d'orientation du Belluard, Fribourg
- > Ecole de culture générale (ECGF), Fribourg
- > Ecole primaire de l'Heitera, Fribourg
- > Ecole des métiers (EMF), Fribourg
- > Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC), Bulle
- > Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture Fribourg (HEIA)
- > Haute Ecole pédagogique de Fribourg (HEP), Fribourg
- > Haute Ecole de travail social (HETS-FR), Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR)
- > Fribourg
- > Hôpital des Bourgeois, Fribourg
- > Université de Fribourg (UniFR), Fribourg

3.2 Avis des utilisatrices

La phase-test a également été soumise à l'avis des utilisatrices. 344 personnes ont répondu au questionnaire. Les avis recueillis proviennent à la fois des utilisatrices des bâtiments cantonaux et communaux.

Globalement le niveau de satisfaction par rapport à la mise à disposition de protections hygiéniques est excellent avec des taux de réponses positives avoisinant les 90%. L'initiative est largement saluée dans les commentaires.

Les utilisatrices ont été questionnées sur la facilité à trouver le distributeur (oui : 94.9%), à l'utiliser (oui : 98.3%) ou encore sur son fonctionnement (bon : 97,2%). Par ailleurs, les utilisatrices estiment à 92.6% que l'emplacement du distributeur est correct. Les commentaires indiquent toutefois que certaines personnes auraient apprécié trouver un distributeur directement dans les cabines et non pas en dehors au niveau du local WC.

L'approvisionnement en protections hygiéniques est jugé bon à 88.8%. Avec l'expérience, les bâtiments pourront de mieux en mieux ajuster les volumes aux besoins.

Les utilisatrices sont majoritairement (92%) satisfaites de la qualité du produit distribué. Dans les commentaires, certaines estiment qu'une certaine variété serait la bienvenue, en mettant à disposition des tampons, notamment, ou des serviettes plus fines.

3.3 Retours techniques et budgétaires

Tableau consommation sur les sites test de juin à fin octobre 2022 (Etat au 4.11.2022)

Site	Consommation mensuelle en pièces	Méthode de distribution
Haute Ecole pédagogique de Fribourg ^[1]	60 serviettes (seul article proposé)	Distributeur mécanique
Ecole du Culture Générale de Fribourg ^[2]	90 serviettes (seul article proposé)	Distributeur mécanique
Université de Fribourg	40 serviettes et 160 tampons	Distributeur artisanal
EPAC, Bulle	50 serviettes et 20 tampons	Panier en libre-service
CO du Belluard, Fribourg	125 serviettes (seul article proposé)	Distributeur mécanique
Ecole primaire de la Heitera, Fribourg	65 serviettes (seul article proposé)	Distributeur mécanique
Hôpital des Bourgeois, Fribourg	125 serviettes (seul article proposé)	Distributeur mécanique
HEIA, Bd de Pérolles 80, Fribourg	10 serviettes (seul article proposé)	Distributeur mécanique
HEdS-FR/HETS-FR, Fribourg	85 serviettes (seul article proposé)	Distributeur mécanique
EMF, Fribourg	15 serviettes (seul article proposé)	Panier en libre-service

^[1] Les secteurs équipés pour la phase-test couvrent un périmètre de 411 femmes étudiantes, soit 90% des utilisatrices potentielles et de 90 collaboratrices, soit 60% des utilisatrices potentielles

^[2] les secteurs équipés pour la phase-test couvrent un périmètre de 693 femmes étudiantes, soit 72% des utilisatrices et 57 collaboratrices, soit 49% d'utilisatrices

4 Recommandations basées sur la phase-test, le groupe technique et le groupe sensibilisation

4.1 Public-cible

L'âge des premières règles tend à diminuer ces dernières décennies, suivant les conclusions du COPIL, le Conseil d'Etat recommande donc de mettre des protections hygiéniques à disposition du public **dès l'âge de 10-11 ans soit pour l'école obligatoire dès la 7H.**

Pour les bâtiments publics, les protections hygiéniques sont mises à disposition en libre accès pour permettre aux femmes de s'approvisionner, soit de manière ponctuelle pour des **dépannages**, soit **de manière plus durable pour les femmes en situation de précarité**, sans discrimination.

4.2 Technique

4.2.1 Mode de distribution

Au vu des résultats de la phase-test et suivant les recommandations du COPIL, le Conseil d'Etat a retenu les critères ci-dessous concernant le mode de distribution :

- > Installation de distributeurs robustes en acier ;
- > Installation dans des lieux ciblés (pas tous les locaux WC d'un bâtiment) indiqués à l'aide d'un logo spécifique ;
- > Mise à disposition de serviettes hygiéniques de taille moyenne plutôt que de tampons puisque les tampons sont plus à risque en ce qui concerne le choc toxique si ces derniers sont mal utilisés. Les serviettes conviennent à un public beaucoup plus large, voire à tout le public ciblé ;
- > Produits emballés individuellement ;
- > Distributeurs modulables en termes de volume ;

-
- > Mise à disposition d'une poubelle dans la/les cabines des locaux équipés d'un distributeur
 - > Entretien et remplissage des distributeurs.

L'utilisation inadéquate de tampons ou de coupes menstruelles peut exposer les femmes à un choc toxique. Pour les établissements qui souhaitent installer des distributeurs avec ce type de protections, le Conseil d'Etat recommande de mettre à disposition des utilisatrices la notice accompagnant ces produits.

4.2.2 Planning de déploiement

Tenant compte de la planification budgétaire de l'Etat, la mise en œuvre sera effective en 2024.

4.3 Sensibilisation et communication

La sensibilisation et la communication seront déployées en plusieurs volets.

La partie ci-dessous rend compte des différentes actions possibles.

4.3.1 Logo/signalétique indiquant la mise à disposition

Afin que le public se dirige aisément au bon endroit en cas de besoin, il est recommandé de développer un même pictogramme pour tous les espaces.

Dans les bâtiments accueillant un jeune public, le logo pourra également être accompagné d'un autocollant comportant les coordonnées du site Internet ciao.ch – site d'information, d'aide et d'échanges pour les jeunes – et celles du Centre fribourgeois de santé sexuelle.

4.3.2 Sensibilisation au sein de l'école obligatoire

La mise à disposition de protections hygiéniques au sein des bâtiments de l'école obligatoire sera décidée par les instances dont ils dépendent. Néanmoins, afin d'agir pour diminuer le tabou existant au sujet des règles, des actions de sensibilisation peuvent être imaginées pour les élèves fribourgeois-e-s. Après l'école obligatoire, la sensibilisation et la communication seront les mêmes pour tout public (cf. point 4.3.3 plus bas).

> Développement d'une leçon en collaboration avec les responsables des contenus de science naturelle

Dans le cadre de l'école obligatoire, les contenus doivent être mis en lien avec le Plan d'études romand (PER) et le Lehrplan 21. La thématique des règles pourrait par exemple s'inscrire dans l'objectif « Analyser les mécanismes des fonctions du corps humain et en tirer des conséquences pour sa santé » du domaine « Mathématiques et sciences de la nature » du PER. Cette leçon compléterait les interventions en éducation sexuelle dispensées par le Centre fribourgeois de santé sexuelle en principe en 6H, 8H et 10H où la thématique des règles est abordée.

> Intégration d'informations sur les règles à la plateforme frischool

La plateforme frischool est le portail élèves du canton de Fribourg. Elle offre différentes ressources en fonction de la discipline qui intéresse l'élève ou le parent, de la période de l'année ou de thèmes prioritaires ou encore donne accès à l'encyclopédie pour les jeunes Universalis Junior.

Cette plateforme est beaucoup utilisée par les enseignantes et enseignants. Des informations au sujet des règles seront élaborées et publiées sur frischool.

> Intégration de l'information à la soirée d'information précédant les interventions du CFSS

Une soirée d'information est en principe organisée par l'établissement scolaire à l'intention des parents et du corps enseignant, avant l'intervention en classe. C'est un moment d'échange où le contenu de l'éducation sexuelle dispensée aux enfants est exposé et où il est possible de poser des questions et d'échanger. Des informations sur les règles ainsi que sur les éventuels dispositifs de mise à disposition de protections hygiéniques pourraient être données aux parents à cette occasion.

4.3.3 Information à la population

Le Conseil d'Etat recommande l'élaboration d'une communication sous forme d'une brochure par exemple, qui pourrait être mise à disposition dans des lieux ciblés. Celle-ci pourrait indiquer l'emplacement des protections hygiéniques mises à disposition, le logo qui les signale et donner quelques informations à propos des règles. Afin

d'inclure également les personnes en situation de vulnérabilité dans la communication, des organisations actives dans le domaine de la précarité (ex. espacefemmes, services sociaux régionaux, Fribourg pour tous, ORS...) devraient être consultées pour intégrer leur expérience. La communication devrait utiliser le langage simplifié et être traduite en plusieurs langues.

4.4 Budget

4.4.1 Technique

Au total, le service des bâtiments (SBat) a recensé 59 bâtiments publics nécessitant l'installation d'un seul distributeur fixe et 14 bâtiments nécessitant l'installation de plusieurs distributeurs fixes.

Il s'agit de bâtiments relevant notamment de l'enseignement (ex. bibliothèques, écoles du secondaire II (académique ou professionnel) et les hautes écoles, de la culture (ex. musées), du sport (ex. Campus du Lac Noir), de la santé (ex. Centre de pédopsychiatrie), de la sécurité (ex. bâtiments de la police), de la justice (ex. Tribunal cantonal), du patrimoine historique (ex. châteaux) ainsi que de l'administration publique.

L'évaluation des coûts a été effectuée en examinant cinq variantes différentes :

- > V1_1 à 3 distributeurs (en fonction de la grandeur des sites) installés dans des endroits à définir avec le service utilisateur (soit principalement des WC) et identifiables au moyen d'affiches/autocollants (cf. groupe communication)
- > V2_1 distributeur dans chaque local contenant des WC dames
- > V3_1 distributeur dans chaque local contenant des WC dames + hommes
- > V4_1 distributeur dans chaque cabine WC dames
- > V5_1 distributeur dans chaque cabine WC dames + hommes

L'évaluation a également tenu compte des différentes affectations des bâtiments ciblés qui se trouvent dans deux domaines distincts :

- > Enseignement (Collège de Gambach, Collège Sainte-Croix, Collège du Sud, ECGF, Eikon, EMF, HEP, Unifr, HES-SO) et
- > Administratif (SMo, DSJS, DEEF, SBCx, DSAS, Bâtiment Arsenaux 41).

Cette évaluation a établi que la première variante (V1) permet de répondre aux besoins sans qu'il soit nécessaire d'étendre encore les points de distribution comme prévu dans les autres variantes. Dans l'optique d'un déploiement de la variante V1, l'estimation des équipements nécessaires pour les infrastructures gérées par le SBat s'élève à un total de 104 distributeurs. Le budget qui en découle comprend pour la mise en service de cet équipement la première année, soit en 2024, les distributeurs et les consommables. Le produit proposé pour les consommables est uniquement des serviettes. Ce budget se compose des éléments suivants :

Catégories (année 1)	Montants
Achat des distributeurs	17 500 francs
Achat des serviettes pour le 1 ^{er} remplissage	1 500 francs
Création d'un stock de consommables	1 500 francs
Consommation annuelle (100 pces /mois/distributeur)	33 700 francs
Coûts de mise en place et installation	10 000 francs
Coûts entretien (dégâts, usure, ...)	1 000 francs
TOTAL (année 1)	65 200 francs

Catégories (dès année 2)	Montants
Stock consommables	1 500 francs
Consommation annuelle	33 700 francs
Coûts entretien (dégâts, usure, ...)	1 000 francs
TOTAL (dès année 2)	36 200 francs

L’approvisionnement des distributeurs peut être prise en charge par le personnel d’entretien de l’Etat de Fribourg ou par ses mandataires externes au même titre que le remplacement des linges ou du papier WC.

Ces chiffres ne prennent pas en compte une potentielle augmentation ou diminution de la consommation des serviettes. Il est donc possible d’avoir une fluctuation dans ces montants en raison de l’évolution des besoins.

4.4.2 Sensibilisation et communication

Mesure	Service responsable de la réalisation	Partenaires	Coûts	Heures pour les administrations
Logo/signalétique indiquant la mise à disposition	SMC-CFSS (contenu), réalisation graphiste externe	SBat, SEnOF-DOA	Conception graphique et réalisation : 3 000 francs	CFSS (spécialiste et coordinatrice ou coordinateur) : 5 heures
Développement d’une leçon par les responsables des contenus de science naturelle	SEnOF, DOA	SMC-CFSS		SEnOF-DOA (collaborateur-trice pré pédagogique) : 10 heures CFSS (spécialiste) : 3 heures
Réalisation et intégration d’informations sur les règles à la plateforme frischool	SEnOF, DOA	SMC-CFSS		SEnOF-DOA (collaborateur-trice pré pédagogique) : 4 heures CFSS (spécialiste et coordinatrice ou coordinateur) : 4 heures
Intégration de l’information à la soirée d’information précédant les interventions du CFSS	SMC-CFSS			CFSS (préparer l’intégration à la présentation aux parents et information aux spécialistes et coordinatrice ou coordinateur) : 4 heures
Information à la population	SMC-CFSS	SASoc et selon besoins, association ou service spécialisé.	Conception graphique et réalisation (yc. langage simplifié et traduction) : 2 000 francs	CFSS (spécialistes et coordinatrice ou coordinateur) : 8 heures
TOTAL			5 000 francs	38 heures

5 Conclusion

Au terme de cette étude de faisabilité menée conformément à la réponse au postulat 2020-GC-204, sur la base de l’évaluation des modalités de mise en œuvre et d’une estimation des coûts dont fait état le présent rapport, le Conseil d’Etat déploiera la distribution de protections hygiéniques dans les bâtiments recensés par le SBat dès 2024 pour un

montant total de 70 200 francs la première année (y compris les coûts pour la sensibilisation et la communication), puis de 36 200 francs dès la deuxième année. Les frais du déploiement en 2024 sont prévus au budget.

Parallèlement, le Conseil d'Etat émet les recommandations du présent rapport et les tient à disposition des communes qui souhaitent distribuer des protections hygiéniques dans des bâtiments ne relevant pas de la compétence de l'Etat de Fribourg, comme les écoles primaires, les centres de loisirs, les accueils extrascolaires, les cycles d'orientation ou certaines écoles professionnelles. Des renseignements peuvent également être pris auprès de la Commune de Fribourg qui a participé au Comité de pilotage de cette étude de faisabilité.

En conclusion, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à prendre acte de ce rapport.

Liste des abréviations

Association du Centre professionnel cantonal	ACPC
Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht	DOA
Centre fribourgeois de santé sexuelle	CFSS
Comité de pilotage	COFIL
Direction de la formation et des affaires culturelles	DFAC
Direction de la santé et des affaires sociales	DSAS
Direction de la sécurité, de la justice et du sport	DSJS
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	DEEF
Ecole de culture générale	ECGF
Ecole des Métiers Fribourg	EMF
Ecole professionnelle artisanale et commerciale	EPAC
Ecole professionnelle d'arts appliqués	EIKON
Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg	HEIA
Haute école de gestion	HEG-FR
Haute école de santé Fribourg	Heds-FR
Haute école pédagogique Fribourg	HEP
Haute école de travail social	HETS-FR
Plan d'études romand	PER
Service de l'action sociale	SASoc
Service de l'enseignement obligatoire de langue française	SEnOF
Service de la formation professionnelle	SFP
Service des bâtiments	SBat
Service des biens culturels	SBC
Service du médecin cantonal	SMC
Service de la mobilité	SMo
Université de Fribourg	UniFR